

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le **27 AVR. 2021**

ID : 056-215601626-20210421-DB20210408-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE  
PLOEMEUR

—  
Séance Publique  
Mercredi 21 avril 2021  
—

**GARANTIE D'EMPRUNT L'EVEIL DU ROHIG EN PAYS DE LORIENT (LE P'TIT CLUB)**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Patricia QUERO-RUEN.

**Absent :**

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 02**

**Absent : 01**

## DIRECTION DES RESSOURCES

n°08

**GARANTIE D'EMPRUNT L'EVEIL DU ROHIG EN PAYS DE LORIENT (LE P'TIT CLUB)**

Rapporteur : Brigitte LE LIBOUX

L'association Eveil du Rohig va construire dans le parc technologique de Soye une crèche inter-entreprises bilingue conventionnée de 35 places. Innovant dans ses modalités de construction et d'animation, le projet permettra de compléter l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire ploemeurois et d'en accroître ainsi l'attractivité pour les jeunes ménages. La structure portera également la création d'une quinzaine d'emplois pour assurer son fonctionnement.

La ville de Ploemeur est sollicitée par l'association « L'Eveil du Rohig en Pays de Lorient » pour accorder sa garantie (30%) pour la réalisation d'un emprunt de 1 400 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire afin de financer la construction d'une crèche (Le P'tit Club) sur la commune de Ploemeur.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

CONSTRUCTION CRECHE	
Montant	1 350 000,00 €
Durée	240 mois
Taux d'intérêt	1,29%
Échéance mensuelle	6 384,80 €

  

MOBILIER	
Montant	50 000,00 €
Durée	60 mois
Taux d'intérêt	0,62%
Échéance mensuelle	846,53 €

L'association « L'Eveil du Rohig en Pays de Lorient » sollicite la garantie d'emprunt de la ville de Ploemeur à hauteur de 30 % de l'emprunt soit 420 000 € (*les 70 % restants sont garantis par l'hypothèque sur le bail à construction*).

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement dudit contrat.

**Article 1 :** La commune de Ploemeur accorde sa garantie solidaire à l'association « L'Eveil du Rohig en Pays de Lorient » pour le remboursement à hauteur de 30 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 400 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans la proposition de prêt. Ladite proposition est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La commune de Ploemeur reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

**Article 3 :** La commune de Ploemeur renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, à hauteur de la quotité garantie soit 30 %, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais accessoires qui n'aurait pas été acquittée par l'association « L'Eveil du Rohig en pays de Lorient » à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** La commune de Ploemeur s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 27 AVR. 2021

ID : 056-215601626-20210421-DB20210408-DE

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception à l'Etat dans le département, et de sa publication.

**Article 6 :** Monsieur LE MAIRE et Monsieur le Trésorier de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera affichée, transmise en Préfecture pour contrôle de légalité et publiée au registre des délibérations.

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la proposition de prêt en annexe entre l'association « L'Eveil du Rohig en Pays de Lorient » ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 06 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 08 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **APPROUVE** cette proposition

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le **27 AVR. 2021**

ID : 056-215601626-20210421-DB20210408-DE

**Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire**  
**CENTRE D'AFFAIRES DU MORBIHAN**  
**Economie Sociale**  
Bâtiment FASTNET 3, La Découverte  
39 rue de la Villeneuve  
56100 LORIENT

Votre interlocuteur:  
Marc LE GOURRIEREC  
02 97 89 69 45  
marc.le-gourrierec@cebpl.caisse-epargne.fr

**Eveil du Rohig en Pays de Lorient**  
**Mme Clémentine Gallet**  
**ZAC le Mourillon**  
**56530 QUEVEN**

Lorient, le 22 février 2021

**Objet : Financement crèche.**

Madame,

Pour faire suite à votre demande de financement concernant la construction d'une crèche sur la commune de PLOEMEUR (56), je vous communique en pièce jointe nos conditions actuelles.

Je reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou réaliser toute autre étude complémentaire.

En espérant que cette offre répondra à vos attentes, je vous prie de croire, Madame, à mes sincères salutations.

**Carole KERZERHO**  
**Directrice du Centre d'affaires du Morbihan**

**Marc LE GOURRIEREC**  
**Chargé d'affaires Economie Sociale**

**PROPOSITION DU 22/02/2021**

VALABLE JUSQU'AU 22/03/2021

Notre proposition tient compte de la confiance que vous nous accorderez en nous confiant **100 % des flux** liés au fonctionnement de la crèche « Eveil du Rohig en Pays de LORIENT ».

**Taux fixe - Amortissement progressif - Echéances mensuelles constantes**

Durée d'amortissement	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Coût total du prêt
240 mois*	1 350 000 €	1,29 %	6 384,80 €	182 352,00 €

**Garanties** : Caution solidaire 30 % Mairie de PLOEMEUR.

+

Hypothèque sur Bail à construction pour 70 % du montant sollicité.

**Frais d'instruction** : 1 000 €

**NB Conditions particulières**

- Déblocage partiel des fonds possible dans un délai de 18 mois avec paiement des intérêts intercalaires.  
\*Report possible des intérêts intercalaires de la phase de préfinancement sur la phase d'amortissement. Option à confirmer avant l'engagement du dossier.
- Absence d'indemnité de remboursement anticipé partiel ou total, sauf rachat par la concurrence.

**MOBILIER : Taux fixe - Amortissement progressif - Echéances mensuelles constantes**

Durée d'amortissement	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Coût total du prêt
60 mois	50 000 €	0,62 %	846,53 €	791,80 €

**Garanties** : Caution solidaire 30 % Mairie de PLOEMEUR.

+

Société de caution mutuelle « CEGC » pour 50 % (coût 1 208,33 €).

**Frais d'instruction** : 300 €

**Ligne de trésorerie (Daily)**

Durée	Montant	Conditions
12 mois	400 000 €	Euribor 3 mois + 0,90 %

**Garanties** : Notification de subventions ou créances.

**Frais de dossier** : 200 €